Envoyé en préfecture le 21/02/2026
Reçu en préfecture le 21/02/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260219-20260110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHÉ, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : L.MAHÉ, G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGES, M.LE GALL, M.KERGALL, J. GICQUEL, I.LE CORRE, M.MERLE L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, R.BERTHOU, M.LE PARLOUËR, M.PHILIPPOT, A.LE MORVAN, S.MOREAU, L.PARANTHOEN
Excusée : V.CORLOUËR procuration à F.AMBERT
Secrétaire : F.AMBERT
Assistaient : A.LE CONTELLEC, Directrice Générale des Services, JL.THOMAS, Conseiller aux Décideurs Locaux secteur LANNION

Membres de référence : 19 — Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

CESSION TERRAIN 33 RUE DE PORS RAND (3.2)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la demande d'acquisition par les consorts LE BRAS de la parcelle cadastrée section A n°532 (19 m²), propriété communale,

CONSIDERANT que cette propriété fait partie de la voie communale depuis de nombreuses années,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Décide*** de céder la parcelle cadastrée section A n°532 (19 m²),
- ***Dit*** que les conditions habituelles seront pratiquées :
  - 1€ le m²
  - Frais de géomètre et d'actes à la charge des acquéreurs
- ***Décide*** de confier à l'office notarial ROCHOIS-CAVANAIS à LA ROCHE-JAUDY la rédaction de l'acte authentique à intervenir.
- ***Autorise*** le Maire à signer l'acte de cession à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.
- ***Dit*** que la recette sera encaissée au budget communal 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Loïc MAHE

MAIRIE DE PLEUBIAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Côtes-d'Armor